PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2021 À 19H30
SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE (Application Zoom)
En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du
Ministre de la Santé et des Services Sociaux
en date du 2 octobre 2020

À laquelle sont présents à cette visioconférence :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau (par lien téléphonique)
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
M. Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.
La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais, conformément à la loi.

01-01-2021 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 11 janvier 2021, sans la présence du public et par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence s11anitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et par visioconférence et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

02-01-2021 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

03-01-2021 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 18h00 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 18h30.

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 18h00 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 18h30, en apportant toutefois la correction suivante :

Résolution #226-12-2020 :
(,,,) lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er ~~décembre~~ **janvier** 2021,(…)

Qu'une copie du procès-verbal de la séance du 7 décembre soit envoyée à M. Marcel Bonneau, qui n'a reçu que les copies des pages paires.

Adoptée

04-01-2021 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	60 578.22$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	12 779.38$
VOIRIE MUNICIPALE	19 067.14$
HYGIÈNE DU MILIEU	21 463.02$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	5 120.95$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	400.00$
LOISIRS ET CULTURE	2 376.37$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00$
IMMOBILISATIONS	3 294.89$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2021:	125 079.97$

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que les comptes du mois de janvier 2021 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

05-01-2021 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public, présent par visioconférence, fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de décembre 2020 et de ceux à venir en janvier 2021.

Raccordement au réseau d'égout – Projet Gryb
L'estimation du projet est en cours. Il sera probablement nécessaire de procéder par forage directionnel.

Projet prolongement égout et rue St-Louis
Estimation et recherche en cours, concernant possibilité de prolonger la rue St-Louis et le réseau d'égout sur la rue St-Louis, entre la rue Cabana et la rue Notre-Dame.

Garage de la voirie

Les aménagements sont toujours en cours.

Michel Massé pose une question en regard avec le déneigement de la rue du Marché : il demande à ce qu'une attention particulière soit accordée par l'entrepreneur pour que la rue soit ouverte à la pleine largeur partout. Différentes intersections sont mentionnées : rue du Marché près de Duchaineau et de St-Charles.

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.
Une copie du rapport annuel 2020 sur l'émission des permis est également déposée.
Un total de 106 permis pour 4 415 065$ d'investissement.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de décembre 2020

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en décembre 2020, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Mme Marie-Eve Massé, qui siège au conseil d'administration du Manoir des Mille Fleurs, réitère sa demande d'ajouter une mention dans un prochain publipostage à l'effet que le conseil d'administration recherche des personnes qui pourraient être intéressées à s'impliquer.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. La séance est tenue sans la présence du public et par visioconférence et aucune question n'a été envoyée par écrit suite à l'avis publié à cet effet.

06-01-2021 Nomination du maire suppléant pour l'année 2021

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de mairesse suppléante pour l'année 2021, laquelle remplit les fonctions du maire, en son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.
Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques émis par la municipalité.

Adoptée

07-01-2021 Nomination du substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2021.

Adoptée

08-01-2021 <u>Formation des comités municipaux et nomination des représentants municipaux pour 2021</u>

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux suivants, au sein de divers organismes :

Comités municipaux pour 2021 **(comité à l'interne, pouvoir de recommandation seulement)**	
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Marie Laplante, maire Michel Massé Marie-Eve Massé
Comité intermunicipal-Service des premiers répondants	Jean-Marie Laplante, maire Marie-Eve Massé Substitut : Marcel Bonneau
Finances	Tous les membres du conseil
Comité intermunicipal relatif à l'entente en matière de gestion des eaux usées avec le Canton de Roxton	Jean-Marie Laplante, maire Lynda Cusson Marie-Eve Massé Substitut : Mélanie Valois
Comité de développement	Tous les élus
Transport routier	Jean-Marie Laplante Michel Massé
Comité négociations entente RIPI Roxton Falls	Daniel Roy Lynda Cusson Marie-Eve Massé
Nomination des représentants municipaux pour agir comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants;	
Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls	Jean-Marie Laplante, maire Michel Massé Marie-Eve Massé Substitut : Mélanie Valois
Régie intermunicipale de Roxton Falls	Jean-Marie Laplante, maire Daniel Roy Lynda Cusson Substitut : Marie-Eve Massé
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)	Marcel Bonneau Substitut : Lynda Cusson
CADIR Inc.	Jean-Marie Laplante
Loisirs de Roxton Falls Inc.	Lynda Cusson Substitut : Daniel Roy
Maison Jeunesse L'Oxy-Bulle	Mélanie Valois
Manoir des Mille Fleurs	Marie-Eve Massé
Comité de développement de la rivière Noire	Marcel Bonneau
Bibliothèque municipale de Roxton Falls	Daniel Roy Lynda Cusson Marie-Eve Massé

Adoptée

09-01-2021 Politique Salariale 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale remet aux élus le document intitulé « Politique salariale 2021 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter la politique salariale pour 2021, telle que présentée et d'autoriser le maire et la directrice générale à procéder à la signature du document.

Adoptée

10-01-2021 Solde des banques de temps au 31-12-2020 : adoption

CONSIDÉRANT le tableau présenté par la directrice générale, intitulé « Solde des banques de temps au 31 décembre 2020 » présentant le solde des banques de temps des employés au 31 décembre 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter le paiement des soldes des banques de temps des employés, tel que déjà autorisé et prévu dans les contrats de travail et tel que présenté dans le tableau intitulé « Solde des banques de temps au 31 décembre 2020».
Que cette dépense soit affectée au budget 2020, puisqu'il s'agit de banque d'heures de l'année financière 2020, mais les montants seront inclus au relevé T4 et Relevé 1 de l'année 2021 de chacun des employés, puisque les dépôts ont été fait en 2021.
Que le solde de la banque de temps de vacances de Mme Angèle Beauchemin soit exceptionnellement conservé à son solde d'heures de vacances en 2021, pour être reprise en vacances en 2021.

Adoptée

11-01-2021 <u>Contributions financières aux différents organismes et autres pour 2021 : fixation des montants attribués aux différents organismes et modalités de versement</u>

CONSIDÉRANT la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes- Année 2021 », laquelle prévoit l'ensemble des contributions financières aux différents organismes supportés par la municipalité, quotes-parts et autres, de même que les modalités de versement durant l'année 2021;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'approuver et adopter la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes-Année 2021 » et d'autoriser les dépenses et déboursés qui s'y rapportent.
Que le versement de la moitié de la quote-part à verser à la Régie intermunicipale de Roxton, au montant de 6 587.50$, soit également autorisé.

Adoptée

12-01-2021 <u>Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle : dépôt</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal* prévoit le dépôt lors d'une séance de conseil, une fois par année, d'un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le rapport intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2020 » et que ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter le rapport déposé par la directrice générale et intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2020 ».
Qu'une copie du rapport soit également publiée sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

13-01-2020 <u>Liste des contrats de plus de 25 000$: dépôt</u>

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport intitulé « Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ conclus avec un même cocontractant, totalisant une dépense de plus de 25 000$ pour l'année 2020 », déposé en conformité de l'article 961.4 du Code municipal du Québec) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter le rapport intitulé « Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000$ conclus avec un même cocontractant, totalisant une dépense de plus de 25 000$ pour l'année 2020 », déposé en conformité de l'article 961.4 du Code municipal du Québec. Que ce rapport soit publié sur le site internet de la municipalité, tel que requis pas la Loi.

Adoptée

14-01-2021 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 : adoption d'une version corrigée

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence que le calendrier modifié ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, la modification étant nécessaire pour porter la séance ordinaire du 1er février 2021 au 2 février 2021 :

Le lundi 11 janvier 2021	~~Le lundi 1er février 2021~~ **Le mardi 2 février 2021**
Le lundi 8 mars 2021	Le mardi 6 avril 2021
Le lundi 3 mai 2021	Le lundi 7 juin 2021
Le lundi 5 juillet 2021	Le lundi 9 août 2021
Le mardi 7 septembre 2021	Le lundi 4 octobre 2021
Le lundi 15 novembre 2021	Le lundi 6 décembre 2021

Adoptée

15-01-2021 Proposition Cooptel pour remplacement du système téléphonique Centrex : modification

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution #221-12-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service a été modifiée pour tenir compte de certains ajustements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter l'offre corrigée de la compagnie de téléphone Cooptel, déposée en date du 16-12-2020, pour le nouveau forfait de système téléphonique, prévoyant notamment des frais initiaux de 1 034.97$ et des mensualités de 294.31$/mois pour un contrat de 60 mois.

Adoptée

16-01-2021 Fonds d'aide financière COVID aux entreprises de Roxton Falls : adoption du programme

CONSIDÉRANT QU'un projet est soumis aux élus, concernant la mise en place d'un fonds d'aide financière aux entreprises de Roxton Falls, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, mettant un montant de 30 000$ en disponibilité pour venir en aide aux entreprises ayant subi des pertes financières importantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est expliqué dans un publipostage qui sera envoyé à toutes les portes de la Municipalité du Village de Roxton Falls et que le formulaire permettant de soumettre sa demande sera remis aux personnes qui souhaiteront présenter une demande et sur le site internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le publiposte intitulé « FONDS D'AIDE POUR LES ENTREPRISES DE ROXTON FALLS AYANT SUBI DES PERTES IMPORTANTES

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE » et le formulaire de demande d'aide financière, fonds partie intégrante de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser la mise en place du «Fonds d'aide pour les entreprises de Roxton Falls ayant subi des pertes importantes en raison de la crise sanitaire». Que la date limite de réception des demandes d'aide financière soit fixée au 12 février 2021.
Que les demandes ainsi reçues, soient soumises à l'analyse du Développement économique local de la MRC d'Acton, pour recommandation au conseil municipal.

Adoptée

17-01-2021 <u>Vente de terrains du développement domiciliaire : mise à jour de l'excédent de fonctionnement affecté-Produit des ventes de terrains</u>

CONSIDÉRANT QUE terrains ont été vendus en 2020, pour un montant de 58 079.57$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 17 990.15$ était déjà affecté à l'excédent de fonctionnement affecté – Produit des ventes de terrains;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'ajouter un montant de 58 079.57$ à l'Excédent de fonctionnement affecté-Produit des ventes de terrains, au montant de 17 990.15$ déjà affecté, pour totaliser une somme de 76 069.72$. Que cet excédent de fonctionnement affecté soit réservé pour être appliqué contre la dette à long terme concernant le développement domiciliaire, lors du prochain refinancement.

Adoptée

18-01-2021 <u>TECQ : approbation de la programmation de travaux #2 – Version corrigée du 14-12-2020</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 corrigée en date du 14 décembre 2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 corrigée en date du 14 décembre 2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
-

Adoptée

19-01-2021 <u>Travail des employés municipaux en temps de confinement : directives gouvernementales relatives au télétravail, poursuite des activités de l'organisation, fermeture du bureau au public jusqu'à nouvel ordre</u>

CONSIDÉRANT l'ordonnance du Gouvernement du Québec, visant à rendre obligatoire le télétravail pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation et que cette consigne est applicable pour le secteur public et privé, pour la période du 11 janvier au 8 février 2021 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adopter les modalités suivantes pour la période du 11 janvier au 8 février 2021 inclusivement;

- Que le bureau municipal soit fermé au public pour une période indéterminée, en n'autorisant que les visites jugées essentielles par le personnel administratif et ce, sur rendez-vous, les appels étant également redirigés pour maintenir le service à la clientèle;

- Que la directrice générale et son adjointe soient autorisés à faire du télétravail pour cette période et qu'elles soient autorisées à assurer certaines tâches essentielles en présence physique au bureau, en fonction du besoin de la tâche à accomplir;

- Que le directeur des travaux publics poursuivent sont travail pour assurer le maintien des services essentiels et l'entretien des bâtiments, équipements et infrastructures municipales;

- Que ces informations soient diffusées à la population par l'entremise d'un publipostage, du site internet et la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée

20-01-2021 <u>Offre de service de l'archiviste Maryse Deslandes</u>

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'accepter l'offre de services proposée par Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 750$, pour le mandat de déclassement pour l'année 2021.

Adoptée

21-01-2021 Déneigement des entrées privées : avis aux entreprises de déneigement concernant le déplacement de la neige des entrées privées dans la rue

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'aviser les entrepreneurs en déneigement de la municipalité de ne pas déplacer la neige enlevée des entrées privées dans les rues de la Municipalité, ni de faire des tas de neige dans la rue, devant les propriétés.

Adoptée

22-01-2021 Loyer appartenant à la Municipalité et situé au 37, rue de l'Église et loyer du local abritant la garderie hausse de la tarification des loyers pour 2021-2022

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'augmenter les loyers appartenant à la Municipalité, pour l'année 2021-2022, comme suit :

- Pour le bail du loyer situé au 37, rue de l'Église, dont le terme est du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 : hausse de 0,5% au loyer actuellement fixé à 562.37$ par mois, pour établir le nouveau tarif à 565.18$ par mois;
- Pour le bail du local situé au 260, rue Duchaineau, dont le terme est du 1er avril 2021 au 31 mars 2022: hausse de 2,11% au loyer actuellement fixé à 2 927.81$ par mois, pour établir le nouveau tarif à 2 989,57$ par mois;

Que la directrice générale soit par la présente résolution autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, dont les documents de signification de l'augmentation et les baux.

Adoptée

Rue St-Louis : analyse visant l'aménagement des portions de rues projetées
Différentes demandes d'informations ont été déposées visant des terrains de la rue St-Louis, sur des portions de rue qui ne sont présentement pas ouverte. Avant d'acheter ces terrains, les gens souhaitent savoir si la municipalité entend prolonger le réseau d'égout ainsi que la rue, afin de permettre la réalisation de projet de constructions résidentielles. Avant d'engager des dépenses auprès d'un service d'ingénierie, on demande à la directrice générale de sortir un rapport détaillés des coûts qui ont été engendrés pour développer le réseau d'égout et les rues pour le développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas.

23-01-2021 Local de la bibliothèque : entente avec le Canton de Roxton visant le partage des coûts pour le loyer

CONSIDÉRANT QUE jusqu'au 31 décembre 2020, la Municipalité du Village de Roxton Falls occupait un local comme garage de la voirie à même un immeuble appartenant à la RIPI, de même qu'un espace d'entreposage au sous-sol pour le service des premiers répondants et que lors de la signature de l'entente de la RIPI, il avait été convenu de ne pas prévoir de frais de loyer, en considération que la bibliothèque utilisait un local appartenant à la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité du Village de Roxton Falls a fait l'achat d'un immeuble où sont logés le garage de la voirie et les biens du service des premiers répondants depuis le 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des différentes dépenses attribuables à l'entretien et l'usage général de la bâtisse de l'hôtel de ville a été fait, afin d'arriver à une analyse des coûts d'entretien et d'usage de la bibliothèque qui occupe 32% de l'espace total de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses totalisent, sur une moyenne des 4 dernières années, un montant de 11 030$/année, plus 10% d'administration, soit 12 133$;

CONSIDÉRANT QU'en comparaison, un loyer commercial se loue approximativement 12$ le pied carré, pour 1 008 pieds carré utilisé par la bibliothèque, donc, 12 096$/année;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus simple de fixer un loyer annuel, indexé à chaque année, plutôt que de tenir un comptabilité distincte pour tous les postes de dépenses concernés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'adresser une proposition à la Municipalité du Canton de Roxton, visant la répartition des coûts d'usage et d'entretien de la bibliothèque, sur la base d'un loyer annuel comme suit :

- 12 000$ par année, soit 500$/mois par municipalité;
- Entente d'une durée de 3 ans (1er janvier au 31 décembre);
- Loyer indexé annuellement, selon l'IPC du mois de septembre;
- Prévoir clause particulière si un investissement doit être réalisé pour les besoins de la bibliothèque ou à la bâtisse et qui touche également la bibliothèque, afin de déterminer la contribution de chaque municipalité pour cette dépense.

Adoptée

24-01-2021 <u>Bibliothèque de Roxton Falls : ouverture aux prêts sans contact pendant la période de confinement du 9 janvier au 11 février 2021</u>

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence d'autoriser l'ouverture de la bibliothèque, en maintenant le service de prêts sans contact, en conformité avec les règles établies par le gouvernement.

Adoptée

25-01-2021 <u>Demande présentée par M. Sylvain Ayotte, visant une autorisation pour activités d'un camion de nourriture sous la bannière « Queue de Castors », les 15-16-17 janvier 2021</u>

CONSIDÉRANT QU'une demande est déposée par M. Sylvain Ayotte, sous la bannière « Queue de Castors », afin de tenir un kiosque sous la forme de camion de nourriture, dans le stationnement près de l'épicerie et appartenant à la Municipalité, les 15-16-17 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les kiosque de type camion de nourriture sont expressément interdit au règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dates visées sont pendant la période de confinement et qu'il serait peu approprié d'autoriser un événement où il y aura rassemblement de personnes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents par visioconférence de refuser la demande de M. Sylvain Ayotte visant la tenue d'un kiosque de type camion de rue.

Adoptée

<u>2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)</u>
Aucune présence n'est enregistrée dans l'assistance puisque la séance est tenue sans la présence du public.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 11 janvier 2021

26-01-2021 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière